



# DEVENIR CHEF D'ÉTABLISSEMENT

DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



La formation initiale du chef d'établissement prend en compte la **double dimension** de la mission du chef d'établissement : la **dimension pastorale** du projet éducatif inscrite dans le Statut de l'Enseignement catholique, et la **dimension professionnelle** portant les compétences spécifiques à cette fonction.

De ce fait, c'est avec sa responsabilité pastorale que le chef d'établissement accomplit les charges d'ordre éducatif, pédagogique, administratif et matériel.

### PLUS précisément,

- ➔ Il porte la responsabilité de la politique éducative et pédagogique de l'établissement ;
- ➔ Il pilote la gestion des ressources humaines, il anime la communauté éducative et fédère toutes les énergies autour du projet commun de l'établissement ;
- ➔ Il est le garant d'une gestion au service des objectifs de son établissement et de ses projets ;
- ➔ Il promeut une animation pastorale adaptée aux besoins de la communauté éducative en cohérence avec les orientations de la tutelle ;
- ➔ Il mène une stratégie d'ouverture de son établissement, en lien avec les réseaux auxquels il appartient et avec les autorités territoriales et de l'État.

« Une école catholique est établie par un chef d'établissement, au titre de sa mission ecclésiale. Communauté éducative composée des élèves, des parents, de la communauté de travail et de tous les bénévoles, rassemblée autour d'un projet éducatif, elle accomplit sa mission en vue du bien commun et rend un service éducatif d'intérêt général. »

art. 115 du Statut de l'Enseignement catholique



Témoignage de Philippe Delorme,  
Secrétaire général  
de l'Enseignement catholique,  
et témoignages de chefs d'établissement  
du 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés.

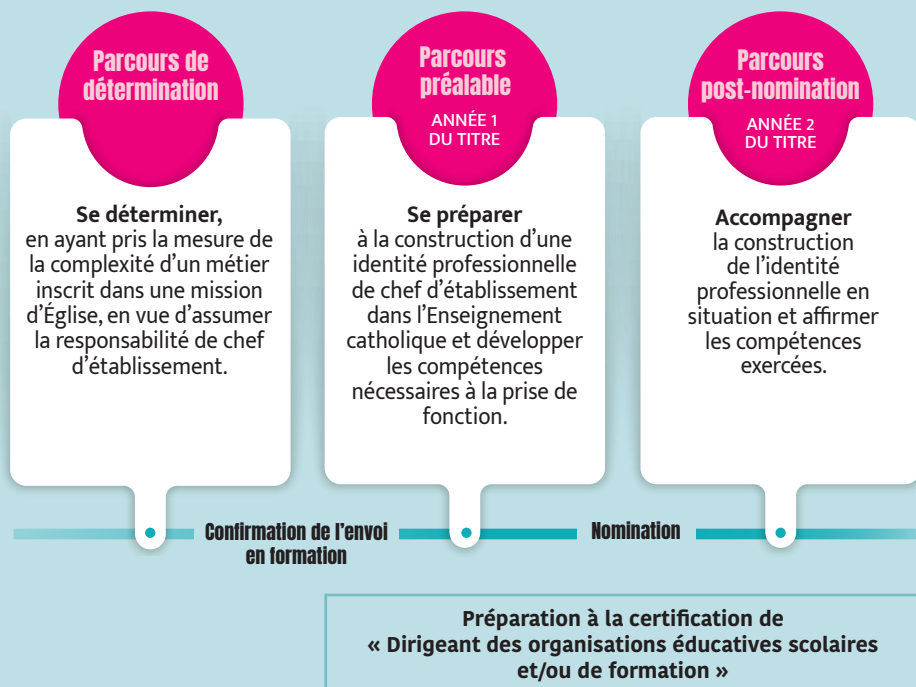
# UN PARCOURS DE FORMATION EN 3 ÉTAPES

L'entrée dans le parcours de formation est liée à l'envoi par une tutelle diocésaine ou congréganiste.

La formation est commune au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>d</sup> degrés et vise à développer une culture commune.

La formation, parcours de professionnalisation, permet d'obtenir la certification de « Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation ».

Les temps de formation sont organisés par l'ECM\* et les Isfec\* à 2 niveaux, national et local.



## La formation initiale des chefs d'établissement est réalisée en référence :

- au texte d'orientation sur la formation initiale des chefs d'établissement, adopté par le Cnec le 13 avril 2018 ;
- au référentiel du Titre de « Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation », certification de niveau 7, enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) par décision de France compétences du 20 juin 2019 ;
- au Statut du chef d'établissement et particulièrement aux champs de responsabilités décrits dans ce statut.

\*ECM : École des cadres missionnés de l'Enseignement catholique

\*Isfec : Institut supérieur de formation de l'Enseignement catholique



1

## 1<sup>RE</sup> ÉTAPE ESSENTIELLE : LE PARCOURS DE DÉTERMINATION

Cette 1<sup>re</sup> phase comporte  
4 sessions de formation  
réparties sur 15,5 jours sur 1 an.

- ➔ **Session inaugurale à l'ECM** : inscrire la responsabilité du chef d'établissement dans le cadre du projet de l'Enseignement catholique.
- ➔ **Session longue en résidentiel (hébergement et restauration sur place)** : éclairer à quoi engage la responsabilité du chef d'établissement.
- ➔ **Stage d'observation en établissement** : partager le quotidien d'un chef d'établissement.
- ➔ **Session de relecture à l'ECM** : relire son parcours pour se déterminer sur la mission.

2

## 2<sup>E</sup> ÉTAPE AVANT LA NOMINATION : LE PARCOURS PRÉALABLE

Elle correspond à la 1<sup>re</sup> année de formation à la certification de « Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation ». Elle comporte 17 jours de formation et un stage.

### Regroupements portant sur :

- ➔ Piloter un établissement catholique d'enseignement.
- ➔ Animer la communauté éducative et organiser l'établissement.
- ➔ Identifier et collaborer avec les réseaux et les partenaires.
- ➔ Gérer l'établissement au service du projet.
- ➔ **Stage d'ouverture** d'une semaine pour découvrir une autre réalité afin d'enrichir sa vision de la direction.

3

## 3<sup>E</sup> ÉTAPE : LE PARCOURS POST-NOMINATION

Elle correspond à la 2<sup>e</sup> année de formation à la certification. Elle intervient après la nomination au poste de chef d'établissement et se déroule en alternance en 23 jours sur 15 ou 18 mois.

### Regroupements portant sur :

- ➔ Analyser les caractéristiques de l'établissement pour le piloter.
- ➔ Élaborer son projet de pilotage.
- ➔ Accompagnement à la certification.
- ➔ Leadership et pilotage.
- ➔ Un pilotage qui s'inscrit dans les orientations de l'Enseignement catholique.

# UNE CERTIFICATION POUR VALIDER DES COMPÉTENCES

La certification de « Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation\* », permet une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice du métier de chef d'établissement dans l'Enseignement catholique des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés.

\*Certification de niveau 7, enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP 34698) par décision de France compétences du 20 juin 2019. Certificateur : le Secrétariat général de l'Enseignement catholique.

## LES COMPÉTENCES SONT ORGANISÉES EN 5 BLOCS.

### ANNÉE 1 DU TITRE

#### Bloc 2 :

Piloter les activités et projets pédagogiques et éducatifs.

#### Bloc 4 :

Représenter l'organisation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial et contribuer au développement du réseau.

### ANNÉE 2 DU TITRE

#### Bloc 3 :

Piloter les Ressources Humaines.

#### Bloc 5 :

Piloter les fonctions administratives, économiques, financières, matérielles et immobilières.

#### Bloc 1 :

Piloter l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens.

## FORMATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT NOMMÉS SANS FORMATION PRÉALABLE

La formation des chefs d'établissement qui ont été nommés sans avoir suivi le parcours préalable, se déroule alors sur 43 jours en 2 ans et prépare au même titre de « Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation ».

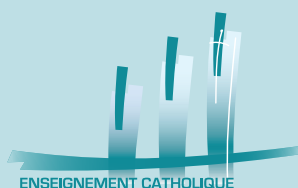
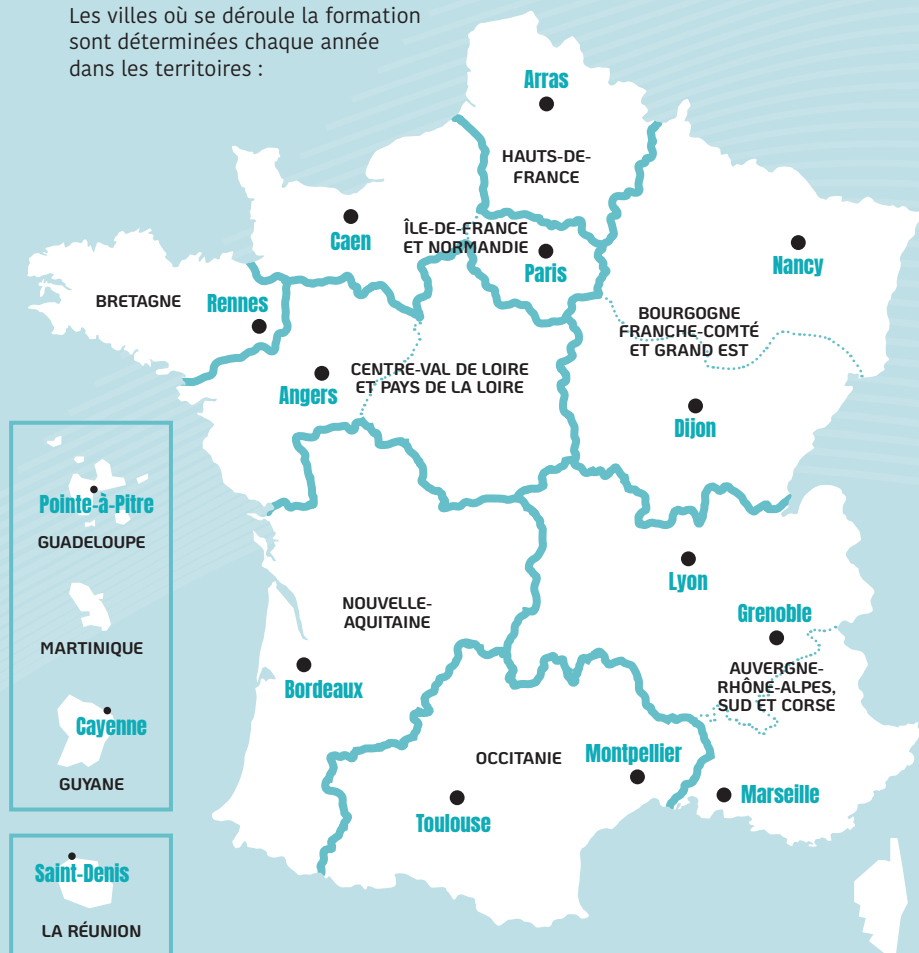




## Des territoires de formation ont été constitués par la Commission permanente de l'Enseignement catholique avec pour objectifs de :

- Constituer un corps de chefs d'établissement représentatif de l'Enseignement catholique.
- Créer une dynamique de formation permettant un partage d'expériences diversifiées.
- Vivre une formation articulant dimension nationale et contextualisation locale.

Les villes où se déroule la formation sont déterminées chaque année dans les territoires :



[enseignement-catholique.fr](http://enseignement-catholique.fr)  
[ecoledescadresmissionnaires.fr](http://ecoledescadresmissionnaires.fr)  
[www.unisfec.fr](http://www.unisfec.fr)  
[www.formiris.org](http://www.formiris.org)

